



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche 2.4

Quelles modalités d'organisation pédagogique ? Comment articuler les différents temps ?

I. Un temps de cours en présentiel pour tous les élèves

Rappel du principe : tous les élèves doivent avoir accès à des cours en présentiel dans des proportions similaires, sur une base hebdomadaire, même si cette période de cours peut ne pas forcément correspondre à l'ensemble du temps scolaire. En pratique, les élèves peuvent avoir cours sur site soit un jour sur deux, soit deux jours sur quatre, soit une semaine sur deux, cette dernière option, dans le secondaire, permettant de limiter considérablement les risques de brassage et de ne pas modifier les emplois du temps. Les élèves scolarisés en CP et CE1 dédoublés en éducation prioritaire devront impérativement être scolarisés à temps plein.

En fonction de la configuration des locaux et une fois conduit l'examen des trois « cercles » mobilisables (salles de classe / autres locaux scolaires / autres locaux), il pourra être nécessaire de constituer des groupes ne regroupant pas la totalité des élèves. Dans cette hypothèse, les groupes alternent soit à la journée (voire regroupement deux jours), soit à la demi-journée à la condition de « garantir » un accueil physique sur l'autre demi-journée (au risque sinon de multiplier les déplacements, de ne pas être adapté à l'organisation des transports scolaires existants et d'être un facteur de complexité pour les parents). En fonction de l'âge et du cadre d'apprentissage proposé (enseignement professionnel, enseignement général), les modalités doivent être adaptées pour limiter le temps entre deux périodes d'accueil physique au sein de l'école ou de l'établissement pour chaque élève.

Exemples d'emplois du temps

L'idée n'est en aucun cas de proposer des emplois du temps types répondant à l'ensemble des situations envisageables, mais de présenter des possibilités.

- *Ecole maternelle sur deux groupes (si ce schéma est rendu absolument nécessaire) :*
alternance un jour sur deux ou deux jours sur quatre.
- *Ecole maternelle sur trois groupes (si ce schéma est rendu absolument nécessaire)*

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Professeur	Ecole	Ecole	Matin : École	Ecole	Ecole
Groupe 1 8 à 10 élèves	Matin : École Après-midi : maison	Matin : maison Après-midi : maison	Matin : École	Matin : maison Après-midi : maison	Matin : maison Après-midi : école
Groupe 2 8 à 10 élèves	Matin : maison Après-midi : école	Matin : école Après-midi : maison	Matin : maison	Matin : maison Après-midi : école	Matin : maison Après-midi : maison
Groupe 3 8 à 10 élèves	Matin : maison Après-midi : maison	Matin : maison Après-midi : école	Matin : maison	Matin : École Après-midi : maison	Matin : École Après-midi : maison

- *Ecole élémentaire*

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Professeur	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
Groupe 1 10 à 15 élèves	École Journée entière	Ecole à la maison Plan de travail + Possibilité de suivre la classe à distance	Ecole (Ou école à la maison 1 semaine sur 2)	Ecole Journée entière	Ecole à la maison Plan de travail + Possibilité de suivre la classe à distance
Groupe 2 10 à 15 élèves	Ecole à la maison Plan de travail + Possibilité de suivre la classe à distance	Ecole Journée entière	École à la maison avec plan de travail (Ou école 1 semaine sur 2)	Ecole à la maison Plan de travail + Possibilité de suivre la classe à distance	Ecole journée entière

- *Lycée*

Pour le lycée, il ne s'agit pas vraiment d'un emploi du temps mais plutôt d'une « Proposition de cycle d'alternance ». Le mode de fonctionnement décrit (schéma ci-dessous) peut également être dupliqué au niveau du collège.

Organisation des ½ groupes classes en alternance avec 5 jours consécutifs de présence (à cheval sur 2 semaines)

- Permet que tous les élèves bénéficient d'au moins un cours en EDS pendant leurs temps de présence dans l'établissement (volumes horaires conséquents en EDS).
- Chaque classe divisée en 2 groupes sur une période de deux semaines avec présence d'un même groupe sur 5 jours ouvrés consécutifs – (meilleur suivi de la progression de chaque élève qu'une alternance plus courte)
- L'organisation à cheval sur deux semaines présentée ici permet que les élèves ne passent pas une semaine complète sans aller dans leur établissement. Une organisation sur une base strictement hebdomadaire, une semaine sur deux, peut également être appliquée, dans une logique permettant de limiter le brassage des différents groupes. Dans un schéma de ce type, les emplois du temps des élèves et des professeurs et les affectations de salles sont inchangés, seule la présence des élèves variant.

Mode de fonctionnement de l'établissement sur un mois de cours

Semaine 1					Semaine 2				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Groupe A	Groupe A	Groupe A	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe A	Groupe A
Semaine 3					Semaine 4				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Groupe A	Groupe A	Groupe A	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe A	Groupe A

II. Articuler cours en présentiel, temps de soutien, autres modes de prise en charge

Dans l'hypothèse de la constitution de groupes, le temps de cours où un élève est avec son professeur en présentiel peut être articulé avec d'autres temps complémentaires. Cette articulation présentiel/distanciel est à travailler localement, en fonction des possibilités.

En fonction des situations locales, et plus particulièrement dans le second degré, il pourrait être envisagé de s'affranchir du raisonnement par classe / division, et de prévoir par exemple qu'un enseignant prenne en charge l'enseignement en distanciel sur une discipline donnée, potentiellement avec des effectifs plus importants que ceux d'une division.

Les temps hors temps d'enseignement en présentiel peuvent être les suivants, à structurer et à articuler en fonction des possibilités locales :

1. Temps hors classe en établissement, avec accompagnement éducatif au sens large (devoirs faits, étude surveillée...)
 - Pour les élèves,
 - i. Préparation à l'organisation de leur travail dans le cadre spécifique de l'alternance entre les différentes modalités de travail (en classe, hors la classe, en présentiel, en distanciel le cas échéant)

- ii. Suivi du travail hors temps de classe assuré par des enseignants ou des membres de l'équipe pédagogique (AED, professeurs documentalistes et/ou des remplaçants)
 - iii. Intégration de temps de travail dans l'emploi du temps de l'élève en tenant compte des contraintes locales (restauration, transports scolaires, ...)
 - Pour les personnels,
 - i. Suivi du travail des élèves hors temps de classe assuré par des enseignants volontaires en HSE ou en complément de service, et/ ou par des AED ou des professeurs documentalistes et/ou des remplaçants.
 - ii. Intégration de ce suivi dans les emplois du temps des enseignants (si emplois du temps stabilisés dès la rentrée pour l'année scolaire ; permet une programmation)
 - iii. Participation des enseignants et des personnels impliqués (AED, ...) à des ateliers thématiques, organisés en fonction de leur disponibilité et de celle des locaux (préparation des élèves à l'organisation de leur travail dans le cadre spécifique de l'alternance, identification des besoins des élèves et préparation des réponses pédagogiques à y apporter)
 - iv. Périodes de concertations intra- et inter-établissements à planifier par les équipes de direction.
2. Retransmission du cours en direct, lorsque les conditions le permettent :
- *Salle de classe équipée d'un dispositif de captation audio/vidéo et débit suffisant au niveau de l'école / de l'EPLE.*
 - *Modalités de suivi : soit à la maison, si l'équipement individuel des élèves le permet, soit en étude (en fonction des possibilités offertes par les locaux).*
3. Continuité pédagogique à distance 1, s'appuyant sur des séquences numériques existantes - notamment sur le service de classes virtuelles du CNED, utilisé par plus de 60% des professeurs de mars à mai 2020 et qui sera amélioré pour tenir compte des retours d'expériences - ou initiée par le professeur, ou sur des documents physiques
4. Temps hors classe pris en charge par les collectivités dans le cadre de 2S2C
 Le cadre retenu serait le même que celui qui a prévalu pour la période allant du 11 mai à début juillet 2020. La convention type élaborée dans ce cadre s'appliquerait dans toutes ses composantes et pourrait de nouveau être utilisée : conditions de mise en œuvre, modalités financières sur la base forfaitaire de 110 euros par jour et par groupe de 15 élèves accueillis. Le vademecum 2S2C rappelle le cadre dans lequel s'inscrit ce dispositif et fournit des exemples de mise en œuvre et de bonnes pratiques.